

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la
Directive 2001/58/CE - France

ECOBRITE BOOSTER PLUS

Code : 112406E

Version : 1

Date de révision : 18 Décembre 2007

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : ECOBRITE BOOSTER PLUS
Utilisation du produit : Produit de lavage du linge
produit uniquement pour usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Producteur/ : ECOLAB Snc
Distributeur/ 8, rue Rouget de Lisle
Importateur FR-92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
FRANCE
Tel +33 (0)1 40 93 93 94
Fax +33 (0)1 40 93 94 98
ACV.Institutional@ecolab.com
Téléphone d'urgence: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

centre anti-poison : Tél centre anti-poison: 01 40 05 48 48 (Paris)

2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : C; R35

Dangers pour la santé humaine : Provoque de graves brûlures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/Informations sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

<5% phosphonates, polycarboxylates

Substance/préparation : Préparation

Nom des substances	EINECS	CAS	%	Classification
hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	25 - 30	C; R35
Phosphonates	223-267-7	3794-83-0	1 - 2	Xi; R36/38
Voyez section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- | | |
|--------------------------------|--|
| Inhalation | : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. |
| Ingestion | : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin immédiatement. |
| Contact avec la peau | : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin immédiatement. |
| Contact avec les yeux | : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin immédiatement. |
| Traitements spécifiques | : Non disponible. |

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- | | |
|--|---|
| Moyens d'extinction - Utilisables | : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique ou CO2 |
| Moyens d'extinction - Non utilisables | : Aucun connu. |
| Risque lié aux produits de décomposition thermique | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes d'azote
oxydes de phosphore
oxyde/oxydes de métal |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie | : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. |

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- | | |
|--|--|
| Précautions individuelles | : Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. |
| Précautions relatives à l'environnement | : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. |
| Petit déversement : | : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. |
| Grand déversement accidentel | : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). |

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	: Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Tenir à l'écart des acides. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.
Stockage	: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Stocker entre les températures suivantes: 5 et 40°C
Matériaux d'emballage recommandés	: Conserver dans l'emballage d'origine.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<u>Nom des substances</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
hydroxyde de sodium	INRS (France, 6/2006). VME: 2 mg/m ³ 8 heure(s).

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle	: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.
Protection respiratoire (EN 143, 141)	: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
Protection des mains (EN 374)	: 1 - 4 heures : caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile
Protection des yeux (EN 166)	: Lunettes de sécurité. Lunettes de protection, écran partiel ou total du visage
Protection de la peau (EN 467)	: tablier de sécurité . Chaussures de protection appropriées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect	
État physique	: Liquide.
Couleur	: Beige.
Odeur	: Inoduré.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	: 12.2 à 12.6 (100%)
Point d'ébullition	: Non disponible.
Point de fusion	: Non disponible.
Point d'éclair	: > 100°C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Propriétés d'explosivité	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non applicable.
Masse volumique	: 1.33 à 1.37 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	: Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Viscosité	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Produit stable en condition normale d'utilisation.
Matières à éviter : Extrêmement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides.
 Ne pas mélanger avec d'autres produits.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.
Contact avec les yeux : Provoque de graves brûlures.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

Persistance et dégradabilité

La biodégradabilité de la somme des composants organiques contenus dans le produit a été testée et a atteint des valeurs inférieures à 60 % DBO/DCO, resp. formation de CO₂ resp. inférieures à 70% perte COD. Les valeurs limites pour 'readily degradable /facilement dégradable' ne sont pas atteintes (p.ex. selon les méthodes OECD 301).

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Peut suivre la filière déchet d'emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.
Catalogue Européen des Déchets : 20 01 29*

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

ECOBRITE BOOSTER PLUS

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette
Classe ADR/RID	UN1824	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION	8	II	8
Classe ADN	UN1824	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION	8	II	8
Classe IMDG	UN1824	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	8	II	8

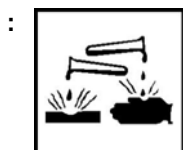
Veuillez observer les instructions particulières d' emballage pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union

Européenne

Symbole/symboles de dangers



Corrosif

Contient

: hydroxyde de sodium

Phrases de risque

: R35- Provoque de graves brûlures.

Conseils de prudence

: S2- Conserver hors de la portée des enfants.

S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16. Autres données

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France

: R35- Provoque de graves brûlures.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Historique

Date d'impression : 19 Décembre 2007

Date de révision : 18 Décembre 2007

Version : 1

Élaborée par : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.

Version 1

Page 5 de 5